

# AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal



## ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 30 juillet 2018, les ordonnances suivantes :

**O-0.1**, o. 095 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 3801 de la rue Saint-Denis;

**O-0.1**, o. 096 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 967 de l'avenue du Mont-Royal Est sur l'arrière trottoir de la rue Boyer;

**O-0.1**, o. 097 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 251 de la rue Saint-Viateur Ouest;

**O-0.1**, o. 098 déterminant l'occupation temporaire du domaine public à des fins de placotoir devant le 4376 du boulevard Saint-Laurent;

**C-4.1**, o. 165 établissant la fermeture de l'intersection des rues Bagg et Clark dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), et du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-01**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 3 août 2018

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx